



## **CT des DDI du 7 février 2017 : Déclaration préliminaire FO**

### **Les questions sont sur la table...reste-t-il un pilote des DDI à Matignon ?**

Monsieur le président,

Le 3 février 2011, se réunissait pour la première fois le CT des DDI. En ouverture, [FO interpellait votre prédécesseur](#) sur les premiers effets palpables de la Réate, réforme menée dans la précipitation et livrant l'échelon départemental à une interministérialité débridée, faignant d'ignorer la pré-existence de collaborations interministérielles.

#### **Aujourd'hui, après quasiment 6 ans jour pour jour, quel bilan dresser ?**

Tout d'abord que les alertes de FO se sont malheureusement traduites dans les faits : déstabilisation continue des structures et des missions, suppressions massives d'effectifs (plus de 35 % globalement depuis 2010, près de la moitié pour un certain nombre de directions), repositionnements en cascade des personnels, perte de sens et d'identité professionnelle, coupure accrue de la gestion ministérielle et des réseaux métiers, préfectorisation rampante et alignement interministériel le plus souvent vers le bas.

#### **Et maintenant, un an après la réforme territoriale, un mois après la naissance de la DRH de l'Etat, quelles perspectives pour les DDI ?**

En la matière, au delà de la suite du cheminement plus que chaotique des textes « temps de travail en DRDJSCS », **les points dont nous avons obtenu l'inscription à l'occasion de ce comité technique sont révélateurs des menaces pesant sur l'existence même des DDI** en tant que directions de plein exercice, et de leur vocation à porter les missions qui leur ont pourtant été confiées par les [textes fondateurs de fin 2009](#).

**Modularité d'organisation** rendant illisible l'action de l'Etat via le plan d'action CCRF, **dépouillement programmé des DDI de leurs SG** via fusions lancées localement, **transfert de personnels et de missions des DDI vers les préfectures** via des jeux de bonnetaux budgétaires comme en matière de sécurité routière, **il faudrait être bien naïf pour croire que la conjonction de ces indices n'est pas la preuve d'une attaque coordonnée contre l'existence même des DDI.**

Sauf à ce que vous puissiez nous donner ici même des signes tangibles d'arrêt de ces chantiers, des signes qu'il reste bien un pilote à Matignon et que l'avenir de l'Etat territorial ne découle pas uniquement du plan « Préfectures Nouvelles Générations ».

Oui monsieur le Président, sans cap et sans ligne directrice, livrées aux prédatons locales, les DDI sont devenues une variable d'ajustement des projets préfectoraux en déclinaison de « PPNG ». Au point que les promoteurs de l'interministérialité telle que mise en œuvre en 2010 risquent, aveugles ou passifs, de découvrir **que le niveau départemental de l'Etat se résumera demain à une mono-ministérialité piloté par le seul ministère de l'Intérieur**. Complices ils l'auront été en laissant détricoter le socle constitutif des DDI à coups de soient disantes expérimentations locales, de mutualisations opportunistes, de modularité d'organisation.

Autant dire que les réponses que vous apporterez aujourd'hui aux agents que nous représentons **seront révélatrices quant au sort que Matignon souhaite réserver aux DDI, par volonté ou passivité**. Et ce sans pouvoir se réfugier derrière les échéances électorales à venir...

Par ailleurs, alors que le récent rapport sur la « qualité du dialogue social en DDI » a explicitement pointé les difficultés rencontrées pour ce qui concerne celui entretenu au niveau de ce CT, **nous ne pouvons accepter que cette instance soit plus longtemps considérée comme une chambre d'enregistrement** à laquelle on ne réfère que pour information sur des décisions intangibles « venues du haut », basées souvent sur des expérimentations présentées comme locales et n'intéressant pas le niveau national. **Des expérimentations dont on n'accepte d'ailleurs de parler que du bout des lèvres**, sur demande expresse des organisations syndicales, dès lors qu'un « lièvre » est détecté via nos représentants locaux.

Aussi, dans la mesure où les effets du plan interministériel d'action sur la CCRF, des expérimentations de fusion de SG de DDI et du potentiel décroisement des effectifs sécurité routière sont de nature à toucher aujourd'hui et demain des aspects relevant très directement des compétences générales du CT des DDI au titre du décret du 15 février 2011, **nous avons demandé que soient portées pour avis les questions suivantes :**

- **Poursuite des expérimentations de fusion de SG de DDI**, préfigurant le basculement des agents sur le BOP 333 et le transfert à terme en préfectures
- **Décroisement individuel des agents assurant les missions sécurité routière au 1<sup>er</sup> janvier 2018**, préfigurant la disparition des compétences techniques mobilisables et le transfert des missions en préfecture
- **Poursuite du Plan d'Action Interministériel CCRF**, portant les germes d'une plus grande désorganisation de l'exécution des missions sans répondre à aucune problématique

Monsieur le président, **pour que personne ne puisse dire à la sortie de cette instance « c'est bon, on a concerté, on peut continuer en silence ! »**.

Je vous remercie.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – [contact@fagefo.fr](mailto:contact@fagefo.fr)  
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – [fnecfp@fo-fnecfp.fr](mailto:fnecfp@fo-fnecfp.fr)  
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@feets-fo.fr](mailto:contact@feets-fo.fr)  
Fédération des Finances – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)  
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris